



Contraintes socio-économiques et autonomisation des femmes rurales dans la Commune de Biankouma en Côte d'Ivoire

DIOMANDE Gondo

Maître-Assistant en géographie, Université Pelefero Gon Coulibaly de Korhogo, Côte d'Ivoire

Laboratoire Cartographie, Population et Développement (CAPDEV)

This is an open access article under the [CC BY-NC-ND](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/) license.



Résumé: La présente étude aborde les contraintes socio-économiques qui mettent à mal l'autonomisation des femmes en milieu rural dans la Commune de Biankouma en Côte d'Ivoire. Ainsi, elle se propose de déterminer les contraintes socio-économiques qui ont une incidence sur l'autonomisation des femmes rurales. La méthodologie s'est basée sur la recherche documentaire, l'observation directe, l'enquête par questionnaire et la méthode d'inventaire. 300 femmes et 100 de leurs conjoints ont été choisis de façon aléatoire. Les résultats montrent que les femmes rurales disposent d'opportunités économiques que sont l'agriculture et le commerce auxquels se greffent la transformation du manioc qui constitue l'une des alternatives économiques de lutte contre la pauvreté. Le développement de ces activités féminines se heurte à plusieurs obstacles qui sont d'ordre social, économique, culturel et démographique. La contrainte majeure qui pourrait annihiler l'autonomie des femmes rurales est l'analphabétisme qui impacte négativement les conditions de vie des manages. L'on retient que l'analphabétisme est l'une des causes de la pauvreté chez les femmes, puisqu'il constitue un frein quant à l'accès des femmes au crédit, à la formation, à la gestion des revenus, à la commercialisation et à la transformation des produits agricoles. Pour faire face à ces obstacles, l'étude préconise l'alphabétisation puisqu'elle est l'une des conditions de l'autonomisation des femmes rurales. L'étude s'achève en faisant des recommandations dont les principales sont la mécanisation de l'agriculture, l'accès des groupements féminins au crédit et l'amélioration des techniques de stockage, de conservation et de transformation la production vivrière afin de valoriser le travail des femmes.

Mots clés : Contraintes socio-économiques; Autonomisation; Femmes rurales; Commune de Biankouma; Côte d'Ivoire

Abstract: This present study addresses the socio-economic constraints that undermine rural women's empowerment in the Commune of Biankouma, Côte d'Ivoire. Its aim is to identify the socio-economic constraints affecting rural women's empowerment. The methodology was based on documentary research, direct observation, a questionnaire survey and the inventory method. 300 women and 100 of their spouses were randomly selected. The results show that rural women have economic opportunities in agriculture and trade, to which cassava processing has been added as one of the economic alternatives in the fight against poverty. The development of these women's activities comes up against a number of social, economic, cultural and demographic obstacles. The major constraint that could annihilate the autonomy of rural women is illiteracy, which has a negative impact on the living conditions of manages. Illiteracy is one of the causes of poverty among women, since it hinders women's access to credit, training, income management, marketing and processing of agricultural products. To overcome these obstacles, the study recommends literacy as one

of the conditions for empowering rural women. The study concludes with a number of recommendations, the most important of which are to mechanize farming, give women's groups access to credit, and improve techniques for storing, preserving and processing food production in order to enhance the value of women's work.

Keywords: Socio-economic constraints; Empowerment; Rural women; Biankouma commune; Côte d'Ivoire.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.10952510>

1 Introduction

« Travailler pour l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes revient à permettre à ces dernières d'exprimer leurs potentiels en tant que productrices, directrices de ressources et prestataires de services, au bénéfice de leurs ménages et leurs communautés » Fiona Flintan (2008, p 4). L'autonomisation des femmes, telle que définie, demeure aujourd'hui une condition essentielle pour parvenir à la réalisation des Objectifs de Développement Durable. En effet, l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, notamment l'ODD 5 promeut l'égalité du genre, mais aussi l'autonomisation des femmes et des filles. Bien avant l'avènement des ODD, la question liée à l'autonomisation des femmes a fait l'objet de débats au cours des dernières décennies, à travers des conférences et des sommets des Nations Unies. ONU Femmes (2014, p 3) rapporte que « la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 constitue un programme ambitieux en faveur de l'autonomisation des femmes ». Selon l'Organisation des Nations Unies (2008 : 4), la quintessence de ce programme ambitieux sur l'autonomisation des femmes, c'est « de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes permettant d'améliorer la situation des productrices dans les zones rurales, d'accroître leurs revenus et d'assurer la sécurité alimentaire des ménages ». Malgré les appels de la Communauté internationale à promouvoir l'inclusion des femmes dans le processus de développement afin de leur permettre de bénéficier, de façon équitable, des fruits de la croissance et ce, à travers le renforcement de la protection des enfants et l'épanouissement des familles, diverses contraintes sociales, économiques et culturelles subsistent et mettent à mal l'autonomisation des femmes. A ce sujet, plusieurs auteurs constatent que la pauvreté reste l'un des fléaux qui rendent les femmes vulnérables. Oludele Akinloye Akinboade (2005 : 278) révèle qu'à « la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, en 1995, l'ONU a estimé que « la pauvreté a un visage féminin ». Statiquement, ONU Femmes (2014 : 3) mentionne que « plus d'un milliard de personnes vivent aujourd'hui dans une pauvreté inacceptable, principalement dans les pays en développement, et les femmes en composent l'immense majorité ». Sur le plan monétaire, Alexandra Robert (2011 : 3) montre que « les femmes sont particulièrement vulnérables à cette pauvreté » et « constituent la majorité de la population vivant dans des conditions de pauvreté extrême, soit avec moins de 1\$ par jour ». D'autres facteurs sociaux comme l'analphabétisme a une incidence sur la pauvreté et l'accès des femmes rurales aux crédits pour financer leurs activités. Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies (2008 : 31) indique que « près de 64 % des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes ». Sur la base de cette différenciation entre l'homme et la femme, l'auteur fait savoir que « les inégalités en matière d'éducation et d'acquisition des compétences expliquent en partie pourquoi les femmes bénéficient moins que les hommes des nouvelles possibilités économiques et sont l'un des motifs du taux élevé de pauvreté parmi les femmes ». Concernant le problème d'accès aux crédits, Isabelle Droy (1990 : 80) rapporte que « le faible taux d'alphabétisation féminine élimine de facto les groupes de femmes de l'accès au crédit. Les difficultés des femmes pour accéder au crédit, entravent l'augmentation de la productivité de leurs cultures, souvent vivrières, et donc l'amélioration des revenus. Le problème est identique pour la commercialisation ». A ces questions économiques qui entravent la promotion de l'autonomie des femmes, se greffent la difficulté de transformation agricole, qui a un lien avec la faible scolarisation et les ressources financières. En effet, selon Patrice Réloué Zidouemba, Somlanare Romuald Kinda, Pouirkèta Rita Nikiema et Diane Ruth Hien (2018 : 6) « de nombreux obstacles limitent le développement de ces activités transformatrices. Parmi ses obstacles, on peut citer le faible niveau de qualification des femmes, leur faible capacité financière et le manque de soutien de la part de l'Etat ». L'environnement socio-économique, ci-dessus décrit, concerne majoritairement les femmes rurales dans les pays en voie de développement où le faible taux de scolarisation féminine constitue un frein pour l'autonomisation des femmes. Pire encore, bien que le niveau d'étude soit élevé dans les pays développés, la situation des femmes n'est pas aussi reluisante. En effet, Louise Lebœuf (1991 : 29) montre que « pour un même niveau de scolarité, les femmes gagnent toujours moins que les hommes. Selon le Conseil, avec un diplôme universitaire, les revenus d'emploi des femmes équivalent à ceux des hommes ayant un diplôme de fin de secondaire ». Cette étude de Louise Lebœuf (1991 : 29) met en exergue des pesanteurs culturelles qui constituent des stéréotypes sexistes. C'est dans ce contexte que Oludele Akinloye Akinboade (2005 : 283) rappelle que « les spécialistes font

observer que les idéologies patriarcales ou favorables aux hommes font souvent obstacle à une prise en compte adéquate des contributions féminines et limitent parfois la participation des femmes ». En se basant sur le contexte de la Côte d'Ivoire, l'on constate que dans le Plan National de Développement (PND 2021-2025 : 148-149), le gouvernement s'est doté d'une « stratégie nationale d'autonomisation de la femme ».

En termes de réalisations, le Gouvernement a mis en œuvre le projet régional d'autonomisation de la femme et le dividende démographique au sahel (SWEDD) financé par la Banque Mondiale (Santé-Genre-Education). Par ailleurs, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), lancé en décembre 2012, avec une dotation initiale de 4 milliards de FCFA, est portée en 2019 à 12 milliards de FCFA. Ce fonds a permis à 177 000 femmes, à travers toute la Côte d'Ivoire, de réaliser des activités génératrices de revenus, impactant ainsi leurs conditions de vie et celles de leurs familles (PND 2021-2025 : 149).

En dépit des efforts de l'Etat ivoirien, la pauvreté est défavorable aux femmes (51,98%) qu'aux hommes (49,02%) (PND 2021-2025 : 31) ». La distribution spatiale des pauvres montre que la zone d'étude qu'est la Commune de Biankouma, appartenant à la Région du Tonkpi (7,2%), fait partie « des trois régions abritant le plus de pauvres en Côte d'Ivoire (PND 2021-2025 : 32) ». Bien que l'espace d'étude fasse partie d'une région où il y a beaucoup plus de pauvres, l'on a constaté, comme le rapporte Jeannine Bugain (1988 : 121), que « les femmes jouent un rôle prépondérant dans tous les domaines de la vie sociale ». L'on constate que les femmes sont très actives dans la production et la commercialisation du vivrier dans la zone d'étude et que les revenus qu'elles en tirent leur permettent de satisfaire les besoins des familles. Voilà autant de faits qui imposent l'autonomisation des femmes rurales. Malheureusement, cette autonomisation est mise à mal par de nombreux facteurs socio-économiques qui demeurent jusqu'ici mal connus. Ce sont ces facteurs que cette étude se donne justement pour objet d'identifier, en s'appuyant sur le cas des femmes rurales de la Commune de Biankouma. Compte tenu de ces constats, la question centrale qui s'impose à nous est celle que voici : Quelles sont les contraintes socio-économiques qui impactent négativement l'autonomisation des femmes rurales dans la Commune de Biankouma ? L'objectif de cette étude est de déterminer les contraintes socio-économiques qui ont une incidence sur l'autonomisation des femmes rurales.

2 Méthodologie de la recherche

2.1 Présentation de la zone d'étude

La Commune de Biankouma est située à l'extrême Ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans la Région du Tonkpi. Elle est du ressort territorial de la Sous-préfecture de Biankouma, elle-même appartenant au Département de Biankouma. Constitué de 14 villages, l'espace communal est peuplé des autochtones yacoubas qui sont majoritaires. Ils cohabitent avec presque tous les groupes ethniques du pays et une forte communauté des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les guinéens, exerçant le commerce, résident en grande partie dans la ville de Biankouma, alors que les maliens (éleveurs) et les burkinabés (exploitants agricoles) résident surtout dans les villages et les campements. Les femmes issues de ces communautés, notamment les femmes burkinabés, travaillent en symbiose avec les femmes yacoubas qui produisent et commercialisent les produits vivriers. La population communale était de 15 937 habitants dont 8 101 femmes, soit 50,72%, selon le Recensement Général de la Population (RGP) en 1975. Elle est passée à 71 470 habitants, avec 46,88% de femmes, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 2021). En 50 ans pratiquement, la population a augmenté de 55 533 habitants. Le taux d'accroissement moyen annuel de 1975 à 2021 est de 3,04%. La figure 1, ci-dessous, présente la zone d'étude.



Figure 1. Situation géographique de la zone d'étude

2.2 Démarche méthodologique

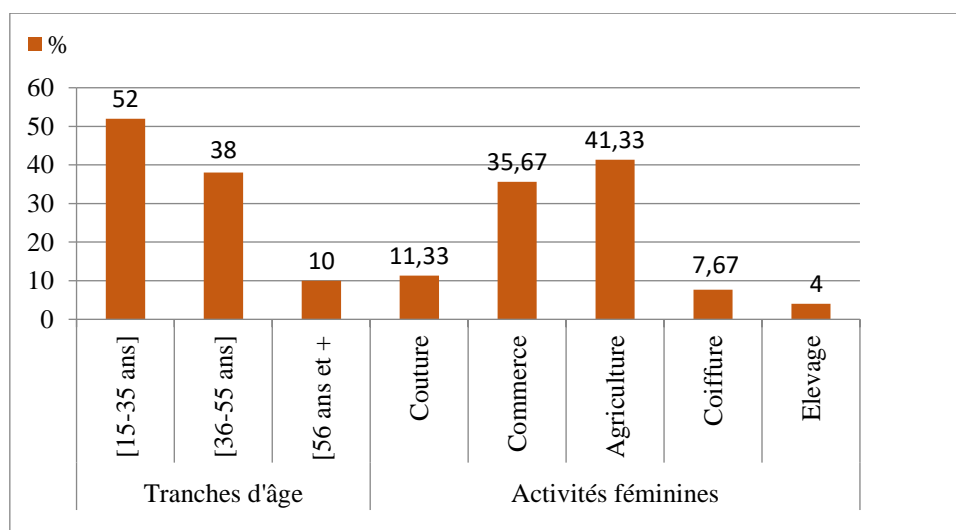
La démarche méthodologique s'est basée sur la recherche documentaire, l'enquête par questionnaire, l'enquête par observation sur le terrain et la méthode d'inventaire. La lecture a porté sur les ouvrages et les articles relatifs à l'autonomisation socio-économique des femmes et les obstacles liés au développement des activités des femmes en milieu rural. Le travail de terrain a été rendu possible grâce à la Mairie de Biankouma qui, avant le démarrage des enquêtes, a adressé deux courriers d'information : l'un aux 14 chefs de village de la commune et l'autre aux leaders des femmes. A l'échelle des villages, les exploitations agricoles, les stocks, les marchés ruraux et les unités de transformation, notamment du manioc, ont été visités. A l'échelle de la ville de

Biankouma, le marché de la cité a été parcouru. Un complément de données a été obtenu grâce aux prises de vue pour illustrer le travail de terrain. Le fond de carte utilisé provient de la Division cartographique de l'Institut National de la Statistique (INS) au 1/250 000. À l'aide d'un questionnaire, des femmes ont été interrogées. Avant les interviews, la méthode d'inventaire a permis d'identifier 84 groupements féminins composés au total de 1424 personnes. Cette population a servi de base de sondage. Mais la réticence, voire la méfiance des femmes n'a pas permis d'interroger un grand nombre de personnes. En définitive, sur la base de la méthode aléatoire stratifiée, un échantillon de 300 femmes a été constitué. En plus des femmes, 100 de leurs conjoints ont été choisis, de façon aléatoire, et interrogés pour recueillir leurs avis sur les activités de leurs femmes. Le traitement des informations recueillies a permis de réaliser des graphiques à l'aide du logiciel Excel, des tableaux sur Word et l'unique carte réalisée à partir du logiciel cartographique Arc view. Le paragraphe ci-après présente les résultats de cette étude.

3 Résultats

3.1 Des activités féminines basées essentiellement sur l'agriculture et le commerce

Les résultats de l'enquête montrent que les femmes enquêtées sont majoritairement jeunes et sont de l'ethnie yacouba (46%). En associant les femmes d'ethnie mahou (13%) et senoufo (11%), les ivoiriennes constituent les 2/3 des enquêtées contre 30% de femmes étrangères (Guinée, Mali et Burkina Faso). Ces femmes exercent diverses activités économiques (figure 2).



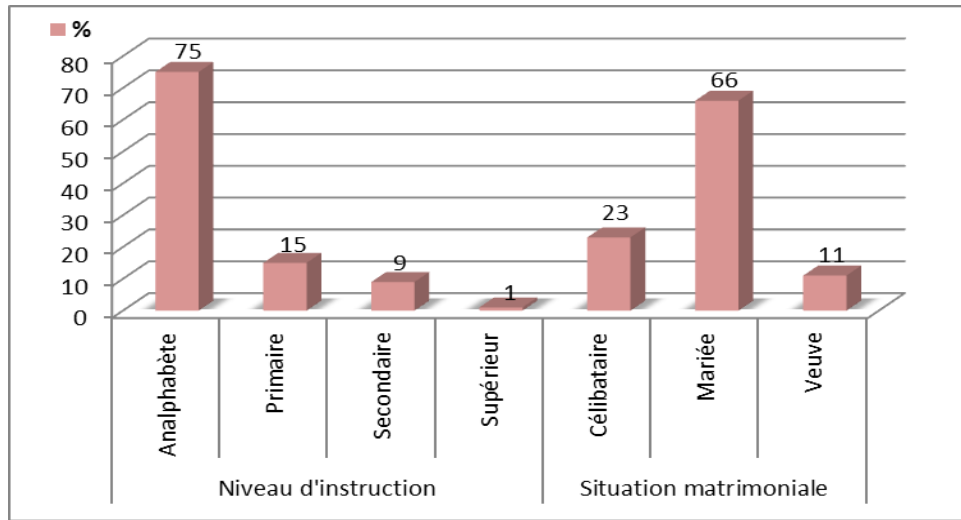
Source : Enquête de terrain, décembre 2023

Figure 2. Répartition des femmes selon l'âge et les activités économiques

La figure 2 révèle que plus de la moitié des femmes enquêtées sont jeunes (52%) appartenant à la tranche d'âge [15-35 ans] contre 38% d'adultes issues de la tranche d'âge [36-55 ans] et 10% de femmes âgées de la tranche d'âge [56 ans et +]. L'ensemble de ces femmes sont essentiellement agricultrices (41,33%) et commerçantes (35,67%). Ces deux activités concentrent à elles seules 77% des femmes enquêtées. Les autres femmes (23%) exercent dans les domaines de la couture (11,33%), de la coiffure (7,67%) et de l'élevage (4%).

3.2 Une population féminine majoritairement mariée et analphabètes

Bien que les jeunes femmes soient majoritaires, cette étude révèle un grand nombre de femmes mariées et analphabètes. Les résultats indiquent que le niveau d'instruction des femmes est très faible. En effet, 3/4 des femmes enquêtées sont analphabètes. Malgré le taux d'analphabétisme élevé, on note tout de même que 15% des enquêtées ont le niveau primaire, 9% le niveau secondaire et seulement 1% le niveau supérieur. Concernant leur statut matrimonial, on enregistre 66% des femmes mariées contre 23% de célibataires et 11% de veuves. La figure 3, ci-dessous, montre les détails.

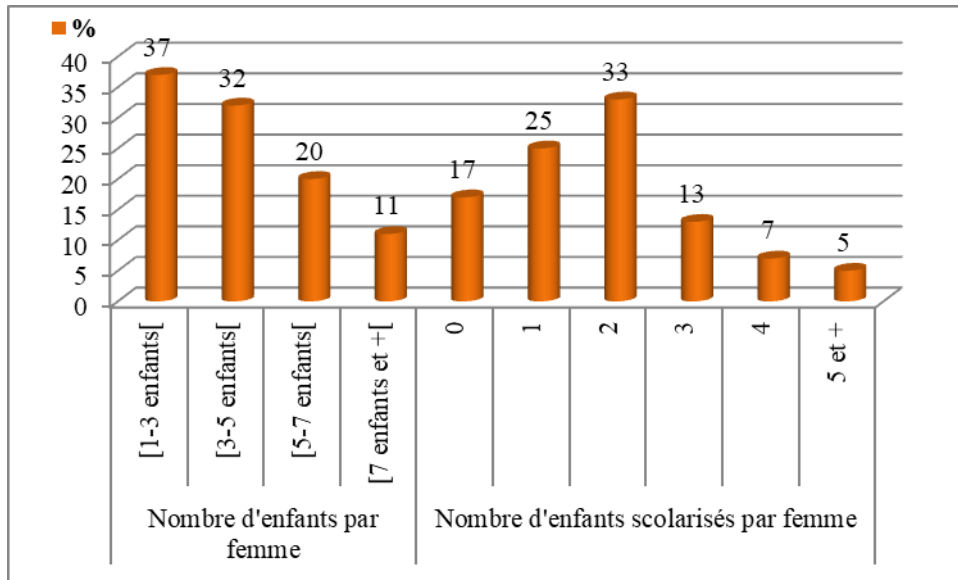


Source : Enquête de terrain, 2023

Figure 3. Répartition des femmes selon leur niveau d'instruction et leur statut matrimonial

3.3 Des femmes confrontées à une taille élevée des ménages

Les résultats montrent que le poids des charges familiales, chez les femmes, est énorme en milieu rural dans la Commune de Biankouma (figure 4).



Source : Enquête de terrain, décembre 2023

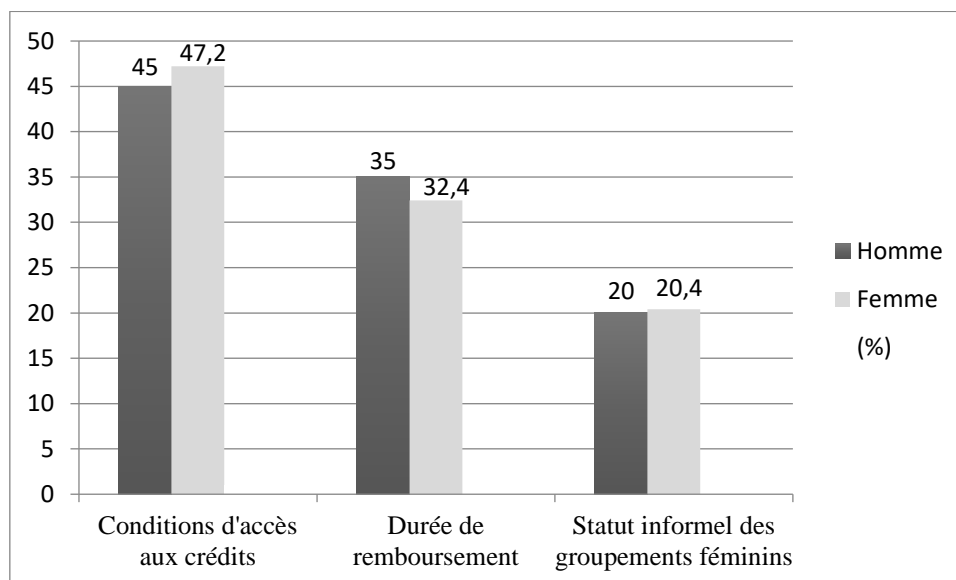
Figure 4. Répartition des femmes selon la taille des ménages et le nombre d'enfants scolarisés

En tenant compte du plus petit intervalle [1-3 enfants], on constate qu'une femme possède en moyenne deux enfants. Les femmes dont le nombre d'enfants est situé dans cette classe [1-3 enfants] sont les plus nombreuses et constituent 37%. Cette classe totalise en moyenne 222 enfants. Elles sont suivies par celles qui ont 4 enfants en moyenne ([3-5 enfants]) et celles-ci représentent 32% des effectifs enquêtés. Dans cette classe, il y a en moyenne 384 enfants. Enfin, 20% et 11% des femmes appartenant respectivement aux classes [5-7 enfants] et [7 enfants et +] enregistrent en moyenne 6 et 7 enfants, représentant par ordre 360 et 231 enfants. Au total, on dénombre 1197 enfants. Sur la base des 300 femmes enquêtées, on peut conclure qu'une femme possède, en moyenne, 4 enfants. La taille élevée des ménages a une incidence sur le nombre d'enfants à scolariser. Les résultats indiquent que 83% des enquêtées (soit 250 femmes) avaient inscrit ou réinscrit 550 enfants au titre de

l'année scolaire 2022-2023. Au niveau des charges, 25% des enquêtées scolarisent seulement 1 enfant (soit 75 élèves) contre 33% des femmes qui ont inscrit 2 de leurs progénitures (soit 200 élèves). Au sein de ces 250 femmes, 13% des enquêtées scolarisent 3 enfants (soit 120 élèves), 7% et 5% des femmes ont pu inscrire respectivement 4 et plus de 5 enfants représentant par ordre 80 et 75 élèves. Si des efforts sont faits pour scolariser les enfants, on note que 17% des enquêtées n'arrivent pas à inscrire leurs enfants à l'école.

3.4 L'existence de pesanteurs socio-culturelles et des difficultés d'accès aux crédits bancaires

L'engagement des femmes à exercer des activités génératrices de revenus est réel dans la Commune de Biankouma. Mais, l'existence de pesanteurs socio-culturelles constitue un obstacle pour mener à bien leurs activités économiques. En effet, les femmes sont partagées entre leurs activités ménagères et leurs activités économiques. De ce fait, concilier les deux activités, exige de la patience, de l'endurance et beaucoup de sacrifice. Malgré ces sacrifices qu'elles consentent pour le bien-être social de leurs familles, les conjoints des femmes s'opposent, bien des fois, à l'idée que celles-ci tiennent un commerce. Les raisons avancées pour expliquer l'attitude des hommes se résument, entre autres, à la peur de perdre leurs femmes au profit d'autres hommes. En outre, il y a la fierté et l'orgueil, le refus d'accorder la liberté à la femme et l'incapacité même de celle-ci à assumer le double rôles (domestique et économique). En effet, dans le cadre de cette étude, 35% des hommes pensent que les femmes ont de sérieuses difficultés pour gérer leur temps entre les activités domestiques et les activités économiques. En plus ces difficultés sociales, les femmes, en milieu rural, ont difficilement accès aux crédits bancaires (figure 5).



Source : Enquête de terrain, décembre 2023

Figure 5. Difficultés d'accès des femmes aux crédits bancaires

L'analyse de la figure 5 présente trois principales difficultés d'accès des femmes aux crédits bancaires. Ce sont les conditions d'accès, la durée de remboursement et le statut informel des groupements féminins. Pour chaque difficulté, on constate qu'il n'y a pas un grand écart entre les avis des hommes et ceux des femmes. D'abord, 45% des hommes enquêtés et 47,2% des femmes interrogées affirment que les femmes rencontrent des problèmes pour satisfaire les conditions d'accès aux crédits. Ensuite, dans un autre ordre, 35% des hommes et 32,4% des femmes trouvent que la durée de remboursement des crédits est courte, au regard des revenus des femmes dont plus de la moitié ont des revenus mensuels inférieurs au Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) qui est de 75 000 FCFA en Côte d'Ivoire. Enfin, dans une proportion pratiquement égale, les hommes (20%) et les femmes (20,4%) soutiennent que les difficultés d'accès aux crédits bancaires sont dues au statut informel des groupements féminins.

3.5 Les problèmes de commercialisation des produits agricoles, de gestion des revenus et de formation

La fixation du prix des produits agricoles reste un véritable problème pour les femmes en milieu rural. Le prix de vente n'est toujours pas respecté par les acheteurs. Par exemple, le prix bord champ du manioc était de 750 FCFA/kg en 2023 selon l'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV). Ce prix n'était pas respecté par les acheteurs qui proposaient aux agricultrices de constituer des tas de maniocs dont l'un peut valoir 30 à 40 kg, voire 50 kg. Le tas est bien souvent vendu à 500 FCFA ou 1 000 FCFA. Pis, lorsque les produits sont en abondance sur le marché, les acheteurs refusent le prix proposé par les femmes. Celles qui préfèrent garder leurs productions sont exposées à l'altération de leurs marchandises. En plus de la mauvaise commercialisation des produits agricoles, les agricultrices ne disposent pas de réseau d'acheteurs fidèles. Elles peuvent parfois chercher des clients ou des acheteurs pendant plusieurs jours. Bien qu'elles arrivent à disposer d'un peu de revenus, suite à la vente des produits agricoles, les femmes rencontrent d'énormes difficultés dans la gestion de leurs revenus. Ces difficultés sont liées à l'intrusion du conjoint, ce qui rend impossible l'idée d'investir le revenu encaissé. Un autre problème de gestion est relatif aux fonds de roulement qui sont le plus souvent utilisés pour régler des imprévus. Les femmes rencontrent des obstacles dans le domaine de la comptabilité et n'ont pas une culture d'épargne. Celles qui exercent dans le domaine de la restauration populaire, sont confrontées aux questions d'hygiène et de conservation des aliments pouvant mettre à mal la santé des clients. Elles ne disposent pas de certificat médical pour exercer le métier de restauratrice.

3.6 La transformation artisanale du manioc : l'une des alternatives économiques de lutte contre la pauvreté, mais pratiquée dans des conditions éprouvantes

Les résultats de cette étude prouvent que dans la société yacouba de Biankouma, le manioc constituait autrefois un aliment de soudure pendant la saison de pluie et se consommait sous deux formes : manioc bouilli et *toho* (un mélange de poudres du manioc et du maïs dans de l'eau bouillante formant une pâte). Avec le brassage culturel et surtout dans le but de tirer meilleur profit de la production du manioc, les femmes ont opté pour la transformation du manioc pour accroître leurs revenus. Ainsi, le manioc est transformé en plusieurs sous-produits que sont le *bakpè* (manioc épluché, découpé en de petits morceaux et séchés au soleil), l'*attiéké* (semoule de manioc), l'*atchoukou* (autre type de semoule de manioc en grappe), le *plakali* (pâte de manioc fermenté) et le *toho*. Au-delà de l'aspect financier, la transformation permet aussi de contourner la difficulté de conservation du manioc en tant que denrée périssable. En effet, face au risque de voir la production de manioc brut perdre sa valeur intrinsèque et d'être vendu en deçà de sa valeur marchande initiale, la transformation du manioc est entreprise comme une réponse à la gestion de l'incertitude. Cette situation se justifie par le fait qu'elle règle le problème de la non disponibilité de marchés permanents pour l'écoulement de leurs produits bruts ; la transformation du manioc est donc combinée avec les activités de production vivrière. C'est pour cette raison que les femmes produisent beaucoup plus le manioc pour fournir, elles-mêmes, la matière première nécessaire à la transformation. Cette activité de transformation est régulière et constitue une de leurs principales sources de revenus. Selon la fréquence de l'activité, leur bénéfice varie entre 100 000 à 150 000 F CFA par mois. Bien que la transformation du manioc en plusieurs sous-produits soit rentable, la pénibilité du travail cause des problèmes de santé. L'environnement est fortement dégradé, comme le montre la planche de photos ci-après.



Clichés : Diomandé Kouï Lacina, 2021

Planche 2. A : Des femmes en train d'éplucher des tubercules de manioc à Soma.

B : Une vue de l'essorage et la cuisine de la semoule du manioc à Soma.

3.7 Les difficultés liées au développement agricole dans la Commune de Biankouma

Les difficultés de développement agricole, auxquelles sont confrontées les femmes en milieu rural peuvent se résumer comme dans le tableau 1.

Table 1. Difficultés rencontrées par les femmes rurales dans le développement agricole

Natures des problèmes	Les causes des problèmes
Problèmes liés à la présence des bœufs, des animaux sauvages	- Destruction des cultures et des récoltes par les animaux et les bœufs ;
Problème foncier et aléas climatiques	- Raréfaction de terres cultivables ; - Persistance de la sécheresse et raréfaction des pluies.
Problèmes au niveau du système de production	- Accès difficile aux intrants ; - Insuffisance de production due à l'exploitation de petites tailles de superficies agricoles tant au niveau des cultures pérennes que vivrières ; - Agriculture de type traditionnel.
Problèmes économiques	- Absence de crédits agricoles ; - Pistes dégradées ; - Pistes rurales peu praticables ; - Manque de mécanisation du système de production par faute de moyens financiers ; - Achat des produits agricoles à vils prix ; - Cherté des intrants ; - Elevage de type traditionnel ; - Insuffisance de moyens de transport des produits agricoles.
Problèmes démographiques	- Exode rural des jeunes, notamment les hommes ; - Manque de main d'œuvre occasionnelle.

Source : Enquête de terrain, décembre 2023

L'analyse du tableau 1 révèle que l'économie rurale, dans la Commune de Biankouma, est confrontée à divers problèmes d'ordre climatique, technique, économique et démographique. La persistance de la sécheresse a un impact considérable sur la productivité à cause de la rareté des pluies. Bien que la question du changement climatique soit réelle dans cette partie du pays, la réalisation de petites exploitations agricoles de type traditionnel due à la raréfaction des terres cultivables, conduit à une faible production agricole. Cette situation est exacerbée par l'insuffisance des moyens financiers et l'absence de mécanisation du système de production. L'exode rural des jeunes est aussi un frein au développement agricole déjà mis à mal par la pluviométrie. Cette situation conduit à un manque de main d'œuvre occasionnelle et expose les femmes, notamment les veuves, à des travaux champêtres pénibles. Cela affecte l'approvisionnement des marchés, où les produits agricoles sont bien souvent vendus à de vils prix. A ces problèmes, s'ajoutent les difficultés d'évacuation des produits vivriers à cause du mauvais état des routes.

4 Discussion

Les résultats de l'enquête montrent que les femmes enquêtées sont majoritairement agricultrices ou commerçantes de produits vivriers. L'intérêt des femmes rurales à pratiquer l'agriculture et le commerce n'est pas un hasard. En effet, le système productif des sociétés agraires en Côte d'Ivoire a longtemps été dominé par l'économie de rente fondée sur des produits d'exportation. Dans la zone d'étude, le plus grand bénéficiaire des exploitations familiales de café et de cacao revient au chef de ménage qui est l'homme. Cette assertion est partagée par Annette Correze (1982 : 130) qui révèle que « le bénéficiaire qu'elles peuvent tirer du travail accompli sur le champ commun est fonction exclusivement de la bonne volonté de l'homme dont elles dépendent ». L'auteur conclut que c'est pour faire face à cette situation discriminatoire que les femmes :

cherchent à produire elles-mêmes des cultures commerciales en plus des cultures de subsistance ou se livrent à des activités de transformation, de commerce, d'artisanat et d'élevage leur permettant d'avoir accès elles aussi à l'argent, donc de satisfaire leurs besoins sociaux et économiques. Leur force de travail et même celle de leurs enfants devient un enjeu à l'intérieur du rapport homme-femme.

Cette volonté de disposer des activités génératrices de revenus se heurte à plusieurs obstacles. Les résultats de cette étude montrent que $\frac{3}{4}$ des femmes enquêtées sont analphabètes. Ces résultats sont partagés par certains auteurs qui indiquent que l'analphabétisme est une contrainte de premier ordre qui impacte négativement l'autonomisation des femmes rurales. Les travaux de Claudine Dri Lou (2021 : 174) sur le secteur du vivrier ivoirien, montrent que « les femmes du vivrier de Côte d'Ivoire n'échappent pas à cette assertion avec son lot d'inconvénients sur leur vie tels que leur incapacité à participer à la production intellectuelle nationale, leurs difficultés à disposer d'elles-mêmes d'où leur dépendance aux personnes lettrées et leur manque d'épanouissement collectif ». Dans une autre perspective, les résultats de cette étude dans la Commune de Biankouma révèlent que la taille des ménages reste élevée et les femmes rurales font face à la scolarisation d'un grand nombre d'enfants. Dans cet ordre d'idées, certains auteurs estiment que le nombre élevé d'enfants dans les ménages constitue un problème d'autonomisation des femmes lorsque celles-ci sont analphabètes. C'est le cas de D. Upadhyay Ushma et Deborah Karasek (2013 : 11-12) qui abordent la question dans leur étude, en formulant l'hypothèse selon laquelle « l'autonomisation des femmes influence le nombre d'enfants qu'elles estiment idéal et leur capacité à limiter leur fécondité à ce nombre idéal ». En analysant les données de « l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée au Zimbabwe en 1994 et celles de l'Ethiopie en 1990 », D. Upadhyay Ushma et Deborah Karasek (2013 : 16) démontrent que « l'autonomisation des femmes diminue à mesure que le nombre d'enfants considéré comme idéal augmente ». Pour ces auteurs sus-indiqués (D. Upadhyay Ushma et Deborah Karasek, 2013 : 11) « l'autonomie des femmes, mesurée en fonction de l'alphabétisme, est associée à une probabilité accrue de communication conjugale sur le nombre idéal d'enfants ». Les résultats de cette étude indiquent aussi l'existence d'autres contraintes, à savoir les pesanteurs socio-culturelles, l'épineux problème d'accès aux crédits bancaires, l'économie agricole traditionnelle caractérisée par des problèmes d'encadrement technique, la gestion des revenus, la formation, la commercialisation des produits agricoles à de vils prix et la transformation artisanale des produits agricoles, notamment le manioc.

Plusieurs auteurs s'accordent à montrer que ces difficultés socio-économiques constituent des facteurs limitant l'autonomisation des femmes rurales et mentionnent que ces problèmes se posent avec acuité à cause de l'analphabétisme des femmes. Relativement à la question des pesanteurs socio-culturelles, l'Organisation des nations unies (2008 : 2) montrent que « des stéréotypes sexistes et la discrimination font que les femmes rurales ne peuvent ni accéder de manière équitable aux possibilités d'emploi et aux activités rémunératrices, ni les contrôler, pas plus qu'elles ne peuvent accéder à l'éducation et aux soins de santé et avoir la possibilité de participer à la vie publique ». Concernant l'accès des femmes rurales aux crédits, Oludele Akinloye Akinboade (2005 : 280) rapporte que « les femmes se heurtent à des obstacles spécifiques pour accéder aux services financiers, dont le manque de garanties (représentées généralement par des terres), le faible niveau de leurs compétences de lecture, d'écriture et de calcul, et le fait qu'elles ont besoin d'emplacements appropriés ». Dans le même ordre d'idées, Bugain Jeannine (1988 : 124) indique que « les femmes sont pour la plupart analphabètes. De ce fait, elles sont loin des lieux d'information, ignorent les sources possibles de financement et leurs exigences techniques, autant sur le plan national qu'international ». Quant à la faiblesse de l'économie rurale basée sur une agriculture traditionnelle, Patrice Rélouendé Zidouemba, Somlanare Romuald Kinda, Pouirkèta Rita Nikiema et Diane Ruth Hien (2018 : 4) signalent que « le continent est en retard par rapport aux autres régions du monde en termes de productivité, de mécanisation agricole, de services de conseil et de vulgarisation et d'accès au crédit et aux marchés financiers ». Le contexte de développement agricole décrit ci-dessus s'adapte, selon Isabelle Droy (1990 : 79), aux conditions de travail des femmes rurales dans la Commune de Biankouma, en rappelant que « les femmes ont des ressources monétaires régulières, mais faibles ; leurs possibilités d'investissement sont très limitées ; les femmes continuent donc à cultiver à la houe et n'utilisent pas d'engrais ». Dans le cadre de cette étude dans la Commune de Biankouma, l'on note que les femmes sont confrontées aux difficultés de commercialisation des denrées périssables et de transformation artisanale des produits agricoles, notamment le manioc. Plusieurs auteurs corroborent ces résultats. C'est le cas de Oludele Akinloye Akinboade (2005 : 287) qui présente la situation du commerce informel en Afrique Centrale et Orientale où les « femmes font essentiellement le commerce des denrées périssables, avec une forte concurrence et des taux de déperdition élevés. Elles sont souvent à peine capables de générer des revenus suffisants pour renouveler leur stock et achètent souvent à crédit aux fournisseurs à des conditions très défavorables ». En ce qui concerne la question de la transformation, celle-ci n'est pas l'apanage des femmes rurales de la Commune de Biankouma. Ce problème se pose aussi aux femmes dans le Département d'Adzopé, en Côte d'Ivoire. Bien qu'à

Adzopé les femmes aient adopté la transformation mécanisée du manioc, celle-ci « suit le même processus que la production traditionnelle » où « certaines opérations (l'épluchage et la découpe des racines de manioc, le lavage, le tamisage, la cuisson) restent manuelles comme dans le cas de la transformation traditionnelle » (Simon Affessi Adon, 2017 : 6).

5 Conclusion

Au terme de l'analyse, il est admis que les femmes rurales dans la Commune de Biankouma disposent d'opportunités économiques que sont l'agriculture et le commerce auxquels se greffent les activités de transformation du manioc qui constituent l'une des alternatives économiques de lutte contre la pauvreté. Mais force est de constater que le développement de ces activités féminines se heurte à plusieurs obstacles socio-économiques qui pourraient annihiler leur réelle autonomisation si des mesures appropriées ne sont pas prises. La contrainte majeure qui met à mal l'autonomie des femmes rurales, est l'analphabétisme qui impacte négativement les conditions de vie des manages. Dans cette étude, l'on retient que l'analphabétisme est un véritable facteur de la pauvreté féminine, dans la mesure où il entrave l'accès des femmes au crédit pour financer leurs activités socio-économiques. Tout ceci est peu favorable à la formation, à la gestion des revenus, à la commercialisation et à la transformation des produits agricoles. Il ne faut pas non plus occulter le développement de l'économie agricole qui n'est pas mécanisée. La résorption de cet épineux problème est donc indéniable. Evidemment, face à cette situation, l'étude préconise l'alphabétisation puisqu'elle est l'une des dimensions essentielles de l'autonomisation des femmes. Comme le montrent Savoie Lise et Gaudet Jeanne d'Arc. (2013 : 31), « l'engagement dans un processus d'alphabétisation pour les femmes est un enjeu social important qui va au-delà d'un apprentissage formel et instrumental puisque s'investir dans une telle démarche suppose un engagement dans un projet de transformation et de réappropriation de sa vie ». Dans ce contexte, les femmes rurales ne sont pas vues comme de simples destinataires vulnérables d'aide, mais plutôt comme de puissantes alliées dans le processus de changements sociaux et économiques. Pour parvenir à une meilleure autonomisation des femmes rurales dans la Commune de Biankouma, des recommandations sont formulées à partir d'un certain nombre d'observations. Dans le cadre de cette étude, l'on a constaté que la zone d'étude est confrontée à un problème d'exode rural, notamment des jeunes hommes et d'une proportion de 11% de veuves. La migration masculine pouvant entraîner des pénuries de main-d'œuvre pour les activités comme le défrichage et le labourage, et modifier la répartition traditionnelle des tâches, il en résulte souvent un accroissement de la charge de travail des femmes, surtout au niveau des veuves. L'étude recommande qu'une attention soit accordée à cet aspect en tenant compte des femmes en général, mais en particulier des veuves, à travers des projets de mécanisation de l'agriculture afin de réduire la pénibilité des travaux champêtres. L'étude révèle un manque de culture d'épargne et les femmes sont confrontées à un problème de gestion de leurs revenus. Les conditions d'accès au crédit étant difficiles, les femmes préfèrent mettre un accent sur l'épargne hors du système bancaire comme source de financement de leurs activités. Dans la zone d'étude, le recours au crédit est souvent considéré comme un fardeau car les femmes n'aiment pas l'endettement. Ces facteurs méritent d'être connus afin de les intégrer dans des programmes d'alphabétisation et de formation sur les conditions d'octroi de prêts aux femmes pour assurer le financement de leurs activités de production, de commercialisation et de transformation des produits agricoles. Cela permettrait de résoudre les causes structurelles, plutôt que de se borner simplement à aider les femmes. S'agissant de la gestion des revenus, l'étude fait remarquer que les femmes sont victimes de l'intrusion de leurs conjoints. Pour un meilleur accès au crédit, l'étude préconise l'accès collectif des femmes rurales au détriment de l'accès individuel. Vu qu'il existe, au moment des enquêtes, 84 groupements féminins, mais informels, l'étude recommande que l'organisation des crédits se fasse par le biais de ces associations qui devront nécessairement avoir des statuts formels. En s'appuyant sur ces groupements féminins, l'idée est de favoriser le passage d'une production familiale à une production à l'échelle de la Commune de Biankouma. Pour y parvenir, il serait intéressant de mettre l'accent sur l'amélioration des techniques de stockage, de conservation et de transformation de la production vivrière afin de valoriser le travail des femmes. Toutes ces propositions visent à faire face aux nombreuses contraintes socio-économiques afin de parvenir à une meilleure inclusion économique qui demeure la condition nécessaire à l'autonomisation progressive des femmes dans la Commune de Biankouma.

REFERENCES

- [1] Adon Simon Affessi. (2017). Genre et développement: difficultés des femmes rurales dans la production et la commercialisation de l'attiéké en Côte d'Ivoire, *Alternatives Rurales* (5), 16 p.
- [2] Akinboade Oludele Akinloye. (2005). Les femmes, la pauvreté et le commerce informel en Afrique orientale et australe, *Revue internationale des sciences sociales*, 2005/2, 184), p 277-300.
- [3] Bugain Jeannine. (1988). La problématique du rôle des femmes dans le développement en Afrique : l'implication du CIFAD. *Recherches féministes*, 1(2), p 121–126. <https://doi.org/10.7202/057520ar>.
- [4] Correze Annette. (1982). La vulgarisation agricole et les femmes. In: *Économie rurale*. N°147-148, 1982. p 130-132; doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1982.2855> https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1982_num_147_1_2855.
- [5] Droy Isabelle. (1990). *Femme et développement rural*, Paris, Editions KARTHALA, 184 p.
- [6] Flintan Fiona. (2008). Etude sur la bonne pratique: l'autonomisation des femmes dans les sociétés pastorales, 159 p.
- [7] Leboeuf Louise. (1991). Les femmes et la pauvreté. *Service social*, 40(3), p 24-41. <https://doi.org/10.7202/706542ar>.
- [8] Lou Claudine Dri. (2021). Une nouvelle vie pour la femme du secteur du vivrier ivoirien, *Ziglôbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations*, RA2LC n°03 | Décembre 2021 | 173-188.
- [9] Ministère du Plan et du Développement, Plan National de Développement, PND 2021-2025, tome 1 Diagnostic stratégique, 189 p.
- [10] ONU Femmes. (2014). Déclaration et programme d'action de Beijing, Déclaration politique et textes issus de Beijing+5, ISBN: 978-1-936291-95-3, 312 p.
- [11] Organisation des Nations Unies. (2008). Femmes en l'an 2000 et au-delà : Femmes rurales dans un monde en évolution : Opportunités et défis, Division de la promotion de la femme | Département des affaires économiques et sociales, 55 p.
- [12] Robert Alexandra. (2011). Femmes, environnement et développement durable : un lien qui reste à tisser, *Mémoire de Maîtrise en environnement*, Centre universitaire de formation en environnement Université de Sherbrooke, Longueuil, Québec, Canada, 79 p.
- [13] Savoie Lise et Gaudet Jeanne d'Arc. (2013). Réussir son insertion professionnelle : une analyse féministe de trajectoires sociales de femmes qui se sont engagées dans un processus d'alphabétisation. *Recherches féministes*, 26(1), 31–48. <https://doi.org/10.7202/1016895ar>.
- [14] Ushma D. Upadhyay et Karasek Deborah. (2013). Autonomisation des femmes et nombre idéal d'enfants: examen des mesures EDS d'autonomisation en Afrique subsaharienne, p 10-21.
- [15] Zidouemba Patrice Rélouendé, Kinda Somlanare Romuald, Nikiema Pouirkèta Rita, Hien Diane Ruth. (2018). Transformation de l'agriculture et inégalités de genre au Burkina Faso, PEP Annual Conference June 7-13, 2018 – Bangalore – India, 33 p.